

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE N° 03/2024

SÉANCE DU JEUDI 17 OCTOBRE 2024 À 14H30

Présents :

Madame COUDRAY Jeannette, résidente de St Sauveur en Vicomte
Madame LAVALLEE Gisèle, représentante des familles de St Sauveur le Vicomte
Madame LECHEVALLIER Fernande, résidente de St Sauveur le Vicomte
Madame DUCHEMIN Huguette, représentante de l'association ALAMRM
Madame QUINET Martine, représentante des familles de St Sauveur le Vicomte
Madame TANTEL Jacqueline, présidente de l'association 3les amis de la maison de retraite »

Absents - Excusés :

Monsieur ANSOT Henri, représentant des résidents de St Sauveur le Vicomte
Madame BELLAMY Lucienne, représentante des résidents de Magneville
Madame CASTEL Marie Josèphe, représentante des résidents de St Sauveur le Vicomte
Madame GISLARD Lucie, représentante du personnel
Madame DUBOST Louise, représentante des résidents de Magneville
Monsieur LACOLLEY Daniel, maire-adjoint de Saint-Sauveur-le-Vicomte
Monsieur LE BARILLIER Marcel, représentant des résidents de Magneville
Madame LE BARILLIER Laure, représentante des familles de Magneville
Madame PICQUENOT Marguerite, représentante des résidents de St Sauveur le Vicomte
Madame PHILIPPICK Mireille, représentante des résidents de St Sauveur le Vicomte
Monsieur QUENAULT Clément, représentant des résidents de Magneville
Monsieur NAGAWA Tishaan, médecin coordonnateur
Madame TARDIF Sylvette, représentante des résidents de St Sauveur le Vicomte
Madame TOULORGE Simone, représentante des résidents de Magneville

Assistaient également :

Madame BAUDRY Nathalie, animatrice
Monsieur GUILARD Christophe, directeur
Madame RUAULT Fanny, adjoint administratif – secrétaire de séance
Madame VINCENT Éloïse, Infirmière coordonnatrice

Mr GUILARD remercie toutes les personnes présentes.

Le procès-verbal du 27 juin sera transmis par mail pour approbation au prochain CVS.

Mr GUILARD présente l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Point budgétaire
2. Informations diverses
3. Questions des résidents

I. Point budgétaire

Une décision notifiative à été faite pour pouvoir rémunérer les professionnels de santé et les libéraux en fin d'année.

EHPAD LES LICES JOURDAN, 50390, SAINT SAUVEUR LE VICOMTE		DM/VC n°1 - 2024		
Budget principal				
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION				
DECISION MODIFICATIVE/VIREMENT DE CREDIT n°1-2024				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-64111 : Rémunération principale personnel titulaire et stagiaire		110 000 €		
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel				
D-68112 : Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	10 687,69 €			
TOTAL D 012 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure				
R-7351128 : Autres financements complémentaires				29 642,80 €
TOTAL R 018 : Groupe 1 : Produits de la tarification				
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel non médical				69 669,51 €
TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation				
TOTAL EXPLOITATION	10 687,69 €	110 000 €		99 312,31 €

L'annexe activité :

Annexe activité EPRD 2025

Groupes Iso-ressources		Moyenne des 3 derniers exercices	2023 (prévisionnel actualisé)	2024 (prévisionnel) (*)	Taux d'occupation 2024 (€)
Décompte de l'activité "réelle" (correspondant pour la partie "Nombre de journées d'activité", au nombre de journées de présence effective des résidents)	Résidents classés en GIR 1	6 030	5 058	5 817	17,08%
	Résidents classés en GIR 2	12 897	14 863	13 418	39,41%
	Sous-total Résidents classés dans les GIR 1 et 2	18 927	19 921	19 235	56,50%
	Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement	0			
	Résidents classés en GIR 3	8 548	8 708	8 615	25,31%
	Résidents classés en GIR 4	4 757	3 462	4 461	13,11%
	Sous-total Résidents classés dans les GIR 3 et 4	13 305	12 170	13 076	38,42%
	Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement	0			
	Résidents classés en GIR 5	779	943	646	2,49%
	Résidents classés en GIR 6	0	0	66	0,25%
Sous-total Résidents classés dans les GIR 5 et 6	879	943	712	2,74%	
Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement	0				
Sous-total Résidents de plus de 60 ans	33 195	33 632	33 242	37,56%	
Résidents de moins de 60 ans	0			0,00%	
Total des places occupées/Total des journées de présence réelle	33 195	33 632	33 242	37,56%	
Décompte des absences de moins de 72 heures pour conenance personnelle ou hospitalisation	Nombre de jours d'absence pour conenance personnelle (absences de moins de 72 heures) (1)	18	0	14	
	Nombre de jours d'absence pour hospitalisation (absences de moins de 72 heures) (1)	96	112	103	
	Sous-total des absences de moins de 72 heures	114	112	118	
	Rappel du nombre de journées de présence réelle	33 109	33 632	33 242	
	Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de moins de 72 heures	33 223	33 744	33 360	98,90%

Instances 10/24

5

L'annexe activités est remplie pour les autorités et permet de calculer la dotation Dépendance versée par le conseil départemental. Le CPOM nous contraint à un taux d'occupation à 98%.

Le chiffre des hors département a une influence sur la dotation APA mais ce n'est pas le cas pour l'EHPAD.

Les résidents en GIR 5-6 tendent vers le 0, la population accueillie étant de plus en plus dépendante.

La coupe GMP et Pathos sera fait au mois de mai 2025. Le recrutement de la psychologue devrait nous permettre de valoriser certains troubles du comportement et cognitifs avec des éléments de preuves.

Nous espérons que la nouvelle coupe soit la conséquence d'une dotation à la hausse.

La loi Bien vieillir, propose la mise en place d'un tarif différencié et sera donc mis en place au 1^{er} janvier 2025 :

Un tarif historique pour les résidents payants (61,58€)

Un tarif pour les résidents bénéficiant de l'aide sociale à l'hébergement (ASH), déterminé par le département (61,58€).

Un tarif historique avec une majoration de 8% du tarif historique de base (66.51 €)

À ce jour la dotation soins est équivalente à celle de 2024 tant pour l'EHPAD que le SSIAD et s'élève donc à 2 640 636,89 euros.

II. Informations diverses

- Des tables de nuit réfrigérantes vont être proposées à la location pour **15€/mois sur un engagement d'1 an minimum.**
- Le portage des repas devrait être pris en charge par l'EHPAD fin 2025 / début 2026.
- Le réforme des SSIAD, demande un regroupement avec un SAD (Service d'Autonomie à Domicile) pour devenir un SAD mixte.

Les SSIAD de Montebourg et de St Sauveur le Vicomte se rapprochent d'*Auxi'life*.

Un appel à projet est lancé, celui-ci est financé par l'ARS afin de réaliser une étude juridico opérationnelle pour un montant de 25.000 €.

Dates à retenir :

22/10/2024 : Réunion des familles sur St Sauveur le Vicomte à 17h30.

05/11/2024 : Repas sur le thème du « CANADA »

13/11/2024 : Goûter des familles sur St Sauveur le Vicomte

14/11/2024 : Goûter des familles sur Magneville

11/12/2024 : Noël des enfants du personnel

13/12/2024 : Goûter de l'association « Les amis de la maison de retraite » à ST Sauveur le Vicomte

17/12/2024 : Goûter de l'association « ALAMRM » sur Magneville

18/12/2024 : Repas de fin d'année sur ST sauveur le Vicomte

III. Questions des résidents et familles

Serait-il possible d'équiper les douches des salles de bains de mitigeurs ?

- Le calcul du changement de mitigeur dans tout l'EHPAD n'a pas été effectué et donc non prévu au plan d'investissement. Cette dépense sera intégrée dans le PPI 2025 et présentée aux instances du mois d'avril 2025.

L'ouverture des fenêtres et portes fenêtres est toujours problématique car toutes les soignantes n'ont pas de clef pour pouvoir les ouvrir ?

- Nous sommes établissement public nous devons être attentif aux besoins d'aller et venir mais aussi protéger nos résidents avec des pathologies existantes. Que privilégier ? Sécurité ou liberté ?
Dans le projet d'établissement la liberté est préconisée et prioritaire sur la sécurité.
Nous allons nous rapprocher de Mr ANJOT pour lui demander d'intervenir sur le système d'ouverture de porte.

Une révision et un nettoyage des fauteuils roulants et déambulateurs est-il possible ?

- Nous sommes en train de regarder pour qu'un(e) ergothérapeute intervienne dans l'établissement.

Le problème de linge est récurrent (linge non repassé, t-shirts décolorés...) comment faire ?

- Il est important de remonter l'information à l'administration ou à la lingère. Certains remboursements de la part de « Bulle de linge » ont eu lieu. Néanmoins nous réfléchissons à changer de prestataire pour la gestion du linge.

Les résidents et familles réclament à ce que le déjeuner le Week end soit pris en salle a mangé comme la semaine.

- Mr Guilard précise que 42 résidents ne sont pas concernés par ce problème car Magneville et l'UPAD ont le même fonctionnement le weekend et la semaine.
Malheureusement un seul ascenseur pour 51 résidents nous met en difficultés ainsi que le personnel en sous-effectif le Week end.
Mr LEBRETON avait fait faire un devis pour l'ajout d'un ascenseur supplémentaire mais très couteux.

Serait-il possible d'effectuer plus de ménage dans les chambres et dans les lieux communs ?

- Mr Guilard précise que des auto laveuses vont être commandées et que cela facilitera le nettoyage des locaux.

Un des sèche cheveux fait disjoncter, est-il possible d'en commander un nouveau ?

- Nous allons en commander un nouveau.

Est-ce que les peintures des couloirs vont être faites ?

- Un agent va avoir son temps partagé entre le service de soins et le service technique, ses missions seront :

- l'entretien des espaces verts
- la réfection des locaux (peinture...)

Sa première mission sera la peinture des toilettes se trouvant en face de machine à café.

Mme COUDREY demande que les tables et chaises extérieures soient nettoyées.

- Le nécessaire sera fait au printemps.

Les résidents se plaignent que les abattants de toilette qui sont de mauvaise qualité.

- Ce sont des abattants qui sont au marché nous n'avons donc pas toujours le choix entre différents modèles.

Les kinésithérapeutes ne viennent pas régulièrement et sans même prévenir ?

- Ce sont des intervenants libéraux, ils « n'appartiennent » pas à l'établissement et n'avons donc pas de lien fonctionnel, tout comme les médecins.

Les Biquettes sur Magneville deviennent problématiques, elles demandent beaucoup d'implication du personnel, « Chocolat » devient agressif envers « Vanille » et le personnel sans parler des déjections à proximité des fenêtres.

- L'idée est de trouver une famille qui pourrait les adopter.

Les associations :

La vente de crêpes a Magneville fut un grand succès.

Le couscous de St Sauveur, lui, a eu moins de réservation que les années précédentes mais ce fut néanmoins une soirée très agréable.

Séance levée à 16h15.